



NAO 2023 ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Comme la Direction nous l'avait annoncé début septembre 2022 lors de l'un de nos entretiens, une première réunion de négociation NAO 2023 doit se tenir courant décembre 2022. La CFTC demande d'avancer celle-ci début novembre et sera présente pour l'interpeler, comme elle le fait depuis plusieurs mois, sur le contexte d'inflation sans précédent qui nécessite la mise en place de mesures significatives au plus vite, le conflit social n'étant pas la solution.

La CFTC tient également à ce que celle-ci reconnaisse les efforts de tous les salariés, dans un contexte de restructurations qui les contraignent à de nombreux sacrifices, alors que les résultats du Groupe et la rémunération de nos dirigeants et de nos actionnaires n'ont eu à subir aucune contrainte ou sacrifice, bien au contraire...

Aujourd'hui plus que jamais, les salariés attendent que les mesures salariales soient enfin à la hauteur ! Elles doivent compenser la baisse du pouvoir d'achat, dans un contexte d'inflation galopante, mais aussi récompenser leurs efforts et valoriser leur engagement au moment où SFR n'a jamais eu autant besoin d'eux. Des enjeux importants nous attendent et la responsabilité de la Direction s'en trouve renforcée. Comme nous l'avons déjà souligné, l'avenir dépendra de l'implication et de la motivation de tous les salariés. La Direction a donc le devoir de les rassurer et de veiller à maintenir un niveau d'engagement élevé.

Aussi, nous reformulerons certaines demandes transmises le 30 août 2022 à la Direction comme :

- ✓ Une augmentation collective pour tous les salariés;
- ✓ Une Prime de Partage de la Valeur (PPV) dès cette année en complément de la Prime Pouvoir d'Achat versée en mars 2022;
- ✓ Des mesures en lien avec la mobilité, les transports alternatifs et les nouvelles formes d'organisation du travail;
- ✓ La monétisation des RTT pour tous;
- ✓ Etc...

La **CFTC** attend, comme tous les salariés, un geste fort et des mesures qui changeront réellement leur quotidien.

Vous êtes déjà nombreux à nous avoir apporté vos contributions pour la NAO à venir à travers notre boîte à idées.

Alors n'hésitez pas, postez vos suggestions que la **CFTC** portera lors de cette négociation.

Cliquez sur ce lien pour accéder à la boîte à idées

<https://www.cftcsfr.fr/boite-a-idees/>

Lors du CSEC du 2 juin 2022, dans sa déclaration, la **CFTC** a rappelé à la Direction attendre, malgré de nombreuses relances, la mise en place d'un comité de prévention des risques liés au projet de réorganisation (Risques psycho-sociaux, charge de travail...) prévu dans l'accord majoritaire PDV, indispensable au suivi et au traitement de ces problématiques.

Il était particulièrement inquiétant que la Direction prenne le risque de se passer de cette commission au détriment de la santé mentale de ses collaborateurs, dûe aux charges supplémentaires qu'engendrent ce PDV, sous prétexte que seule la **CFTC** ait signé l'accord portant exclusivement sur l'accompagnement social du projet sans pour autant que cela n'entraîne pour la **CFTC** une quelconque approbation du contenu du projet de réorganisation.

La Direction nous a enfin répondu favorablement lors du CSE CENTRAL du 6 et 7 juillet 2022 et une négociation, sur la mise en place d'un observatoire des conditions de travail, s'est déroulée cet été.

Cette commission, avec sa mise en œuvre tardive, a fait perdre à un grand nombre de collaborateurs se plaignant de charges de travail devenant de plus en plus lourdes :

- Plus de 9 mois pour en arriver peu ou prou au même résultat que ce que prévoyait l'accord majoritaire PDV.

Que de temps perdu alors que des salariés sont en souffrance depuis des mois !!!

Des mesures en plus de cet Observatoire des Conditions de Travail sont indispensables et doivent être mises en œuvre au plus vite.

La **CFTC** réitère sa demande d'ouverture sans plus attendre de la négociation sur :

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Postez vos suggestions sur la QVCT en cliquant sur ce lien ci dessous

<https://www.cftcsfr.fr/boite-a-idees/>

**VOS ÉLUS CFTC, SONT LÀ, À VOS COTÉS
POUR DÉFENDRE VOS DROITS, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
TOUT SIMPLEMENT !**



VOS REPRÉSENTANTS CFTC

IDF : Franck GUEDE, Cécilia PEREIRA, Frédéric BOURDELLE, Salima BOUAZA, Xavier LUX, Françoise BOUILLIN, Jean Baptiste HERMELLIN, Linda BENALI, Christophe GUERANGER, Pascale DEPAEPE, Stephan BUREAU, Nadia OGBI, Christophe DUCHARNEUX, Tlenda NACER, Jacques HOUBLON, Jocelyne MULLER, Sofiane REKKAB, Ramata SY, Marius TIMOFTE, Magali CHABOT, Jean ROLLAND, Guillaume ALLIE, Saliou SYLLA, Francky TABUTEAU, Jérôme COSSU, Daniel KAMINSKI, François AUBIN

NORD/EST : Vincent LEDROLE, Marjorie GERARD, Jean Marie ROUSSEL, Muriel RAULT-BACOGNE, Laurent HACKENHEIMER, Guy SIETZEN

OUEST : Cécile POIRIER, Thomas DEUDON, Laurianne HORLAVILLE, Vincent CATTANEO, Emilie GERGAUD, Vincent BAILLOT CHAGNON, Johanne GUYADER, Edouard DE KEUKELAERE, Corinne BAGUELIN, Olivier DEROUET, Sébastien POURIAS

CENTRE-EST : Philippe BOURDELIN, Christine NEIROUREIRE, Abdel M'HARI

MÉDITERRANÉE : Karine PAPUCCI, Jean Louis ETTINGER, Laurence CHOQUELL, Norbert HERNANDEZ

SUD-OUEST : Xavier FAURE, Thierry CABALE, Yan THOMASSIN

SRR : Chantal AUDIFAX, Richard CHAN CHIT SANG, Christelle DUGLAT, Rodolphe RIVIERE, Raïssa ALLAOUI, Stéphane FOCK-YEE

Pour rester informé, la CFTC met à votre disposition :

Site internet : <https://www.cftcsfr.fr>

Intranet CFTC (connecté au réseau): <https://col.private.sfr.com/sites/os/CFTC/default.aspx>

MAVIEPRO l'application CFTC à télécharger par :

- **Google play :** <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ingeneris.maviepro&hl=fr&gl=US>
- **Apple store :** <https://apps.apple.com/fr/app/maviepro/id1532383397>

POUR REJOINDRE LA CFTC :

https://www.cftcsfr.fr/app/uploads/2021/01/Bulletin_adhesion_2021.pdf